

13. Culture – Ludiculture – Conventions avec les prestataires – Signature – Autorisation.

Délibération B 2023-06-27-068

Rapport

Rapporteur	M. LEMETAIS
Nombre de conseillers en exercice	25
Nombre de conseillers présents	16
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	19

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Dany LEMETAIS, Vice-Président en charge du sport, de la culture et de l'action sociale qui rappelle que seule l'association « la littoralité francophone » a assuré cette année l'intégralité de l'animation des séances, dans les domaines du théâtre, de la musique et de l'expression corporelle.

Pour la saison prochaine, une nouvelle intervenante auto-entrepreneur en lien avec l'association « théâtre à l'unisson » propose des séances d'improvisation théâtrale.

Les membres de la commission réunis le 15 mai dernier ont souhaité reconduire le partenariat avec la Littoralité francophone et conventionner avec l'intervenante du théâtre à l'unisson.

Interrogés sur leur tarification les deux prestataires proposent les montants suivants :

Dénomination	Statuts	Descriptif de la prestation	Coût de l'intervention (horaire TTC)	Frais de déplacement
Littoralité francophone	Associatif	Théâtre, Expression corporelle, Initiation musicale, percussion, Scénographie architecture, mise en jeu de livres de jeunesse...	Évolution du taux horaire à 50,00 € contre 46,25 €, soit + 8,10 %	Inclus
Mme Eva Amara Lefebvre	Auto entrepreneur	Improvisation théâtrale	60,00 €	Inclus

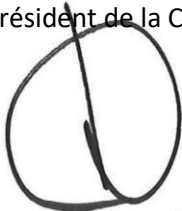
Délibération

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions de prestation de service avec :
 - Monsieur le Président de l'association la Littoralité francophone,
 - Madame selon les modalités décrites dans le tableau ci-dessus,
- D'imputer les dépenses correspondantes à l'article 6218 chapitre 012 du BP 2023 du service Culture.

Nombre de votants	19
Votes pour	19
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,



Éric HERBET



Le Secrétaire de séance



Jean-Jacques BOUTET